

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le vendredi 2 octobre 2009, à 11 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: M. Richard Côté, conseiller, président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Raymond Dion, conseiller

À 11 h 30, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0413 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 octobre 2009, en retirant le sommaire décisionnel suivant :

- FN2009-059 intitulé : « *Paiement d'honoraires supplémentaires à « Mallette SENCRL », dans le cadre de la vérification du rapport financier 2008* »

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0414

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 septembre 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 septembre 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0415

Prolongation du contrat relatif à la récupération et à la vente de résidus métalliques provenant des (6) écocentres - Période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011 (VQ-40748) - AP2009-548 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la prolongation du contrat adjudgé à « Fer et métaux américains S.E.C. », relativement à la récupération et à la vente de résidus métalliques provenant de six (6) écocentres, au cours de la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40748 et selon les prix unitaires de sa soumission en date du 21 octobre 2008.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0416

Report, du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2010, de la date limite de la réponse de l'évaluateur faisant suite à une demande de révision - EV2009-002 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu, conformément à l'alinéa 4 de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que soit reportée du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2010 l'échéance de l'expédition par l'évaluateur de la

Ville, d'une réponse écrite suite à une demande de révision faite dans le cadre du dépôt des rôles d'évaluation 2010-2011-2012 des villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0417

Autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour le déneigement sur le site d'ExpoCité et à l'entrepôt du 155, boulevard des Cèdres, au cours des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 - EX2009-019 (Ra-1497)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues d'adjuger, à « Entreprises Paradis Paysagiste inc. », le contrat de déneigement sur le site d'ExpoCité et à l'entrepôt du 155, boulevard des Cèdres, au cours des années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, pour un montant annuel d'environ 375 459,80 \$ excluant les taxes et d'autoriser le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0418

Autorisation, à ExpoCité, d'adjuger un contrat pour la fourniture de six (6) guérites de stationnement sur le site d'ExpoCité - EX2009-020 (Ra-1497)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser ExpoCité, après une demande de soumissions publiques et l'examen de la soumission reçue d'adjuger, à « Industrie Fabco inc. », le contrat pour la fourniture de six (6) guérites de stationnement sur le site d'ExpoCité, pour un montant total de 93 505 \$ excluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du second état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2009 et approbation des virements et ajouts budgétaires - FN2009-061 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de prendre d'acte du second état comparatif de l'exercice financier 2009 de la Ville de Québec;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires d'un montant de 2 425 584 \$, tel que décrits à l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et l'appropriation d'un montant de 1 785 608 \$, selon l'annexe C-1 jointe audit sommaire;
- 4° de prendre acte de la version préliminaire de la liste du transfert de compétences, pour la période du 1^{er} janvier au 16 août 2009, selon l'annexe D jointe au même sommaire.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du Règlement numéro 243 autorisant des dépenses et un emprunt de 300 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour la phase 2 du centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-062 (Ra-1497)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le *Règlement numéro 243 autorisant des dépenses et un emprunt de 300 000 \$ concernant les analyses préliminaires requises pour la phase 2 du centre Métrobus* du Réseau de transport de la Capitale, conditionnellement à son adoption par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 30 septembre 2009.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0421

Interruption du processus d'adoption du Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 482 - IN2009-034 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de suspendre définitivement le processus d'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 482.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0422

Abrogation de la résolution CA-2009-0291 adoptée par le conseil d'agglomération le 7 juillet 2009, relative à l'appropriation d'un montant au fonds général de l'agglomération (R.A.V.Q. 482) - IN2009-034 (Abroge CA-2009-0291) (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CA-2009-0291, adoptée par le conseil d'agglomération le 7 juillet 2009, relative à l'appropriation d'un montant de 350 000 \$ au fonds général de l'agglomération.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0423

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 491 - IN2009-043 (Ra-1496)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement ordonnant les travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation de certains projets d'agglomération inscrits pour l'année 2010 au programme triennal

d'immobilisations 2009 à 2011.

Ce règlement prévoit une dépense de 6 470 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0424

Appropriation d'un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2009-043 (Ra-1496)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 640 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme inférieure à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 491. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0425

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2009, R.A.V.Q. 500 - OT2009-010 (Ra-1496)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0426

Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 407 - FN2009-050 (Ra-1495)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2008 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 407.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0427

Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 474 - FN2009-051 (Ra-1495)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur un prêt à ExpoCité aux fins de la réalisation de son programme d'immobilisations pour l'année 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 474.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0428

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration des décanteurs primaires des stations d'épuration des eaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 504 - TP2009-048 (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de*

l'agglomération sur des travaux d'amélioration des décanteurs primaires des stations d'épuration des eaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 504.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2009-0429

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 11 h 55.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Marcel Corriveau
Vice-président

Line Trudel
Assistante-greffière

LT/mcr